

La Convention d'adhésion Collectivité / EcoFolio relative à la collecte et à l'élimination des déchets d'imprimés visés

en quelques mots

Finalité et objet de la Convention

La Convention d'adhésion entre les collectivités et EcoFolio :

- dynamise le recyclage des imprimés papiers.
- régit les relations administratives, techniques et financières entre les parties.
- permet le soutien financier du recyclage, de la valorisation et de l'enfouissement des imprimés gratuits.

Les grands principes de la Convention

- **La dématérialisation des relations.** Depuis leur compte sécurisé accessible sur un Extranet, les collectivités gèrent leur Convention et gèrent toutes les étapes du partenariat (déclarations des tonnages, contacts, règlement des soutiens, etc).
- **La simplicité de la gestion administrative.** Les procédures de gestion d'EcoFolio ont été conçues pour répondre à cet impératif. Un partenariat avec les sociétés agréées pour le dispositif « emballages » est prévu, notamment. Il assure le transfert de données du système d'information desdites sociétés vers celui d'EcoFolio. Il évite aux collectivités des doubles saisies.
- **Un fonctionnement générique.** La Convention d'adhésion est un contrat type proposé aux collectivités sur tout le territoire national. Elle garantit des soutiens et des modalités de fonctionnement identiques pour toutes. Elle ne se substitue pas aux contrats de reprise des JRM signés entre les collectivités et les repreneurs, et à leurs principes et pérennités.

La Convention, les principaux points

- **Le signataire de la Convention EcoFolio** est une collectivité ayant un contrat « emballages ».
- **Les imprimés gratuits, présents dans les Journaux Revues Magazines de la sorte 1.11**, sont les seuls éligibles aux soutiens financiers d'EcoFolio. Les tonnages de JRM sont à déclarer annuellement dans l'Extranet. La première déclaration interviendra en septembre-octobre 2008 et concernera, exceptionnellement 2006, et 2007.
- **Les soutiens financiers** comprennent : un soutien au recyclage des imprimés gratuits, un soutien à leur valorisation (hors recyclage) et un soutien à leur enfouissement. Un soutien en nature est aussi possible. Il correspond à la mise à disposition de la collectivité d'espaces de communication par un émetteur d'imprimés gratuits.
- **Le règlement des soutiens** intervient dès que :
 - les tonnes des JRM recyclés (1.11) ont été déclarées et dûment justifiées
 - EcoFolio récupère les informations complémentaires et nécessaires dans le liquidatif des soutiens des sociétés agréées pour le dispositif « emballages ».
- **Des contrôles**, sur pièces et sur place, sont prévus pour s'assurer de l'exactitude des déclarations et du recyclage effectif des JRM.
- **La reprise des JRM.** Les contrats de reprise des JRM doivent intégrer des obligations concernant la sorte de JRM éligibles, la délivrance de certificats de recyclage, l'autorisation de contrôle d'EcoFolio, un reporting direct à EcoFolio et la dématérialisation des pièces. Elles sont à intégrer au plus tard 2 mois après la signature de la Convention.
- **L'entrée en vigueur** de la Convention : 1^{er} janvier 2008. Sa durée est calée sur celle de l'Agrément.
- **Des avenants** peuvent modifier la Convention. Les procédures varient selon la nature et l'origine de l'initiative.

La Convention d'adhésion relative à la collecte et à l'élimination des déchets d'imprimés visés - EcoFolio

Reprise des JRM, mode d'emploi

EcoFolio n'est pas lié contractuellement aux repreneurs. Il y a bien deux contrats bilatéraux : d'une part, la Convention liant EcoFolio et la Collectivité et ,d'autre part, le contrat de reprise des JRM liant le repreneur et la Collectivité.

Qui est le repreneur des JRM dans la Convention ?

C'est la personne à laquelle la collectivité a décidé de faire reprendre les tonnes triées de JRM sur le fondement d'un contrat. Il peut s'agir d'un centre de tri, d'un négociant ou d'un papetier. Dans le cas d'un contrat tripartite, on considère que la personne la plus proche de l'exutoire de recyclage émet les documents justificatifs.

Quelles obligations les repreneurs et les collectivités dans la Convention d'adhésion EcoFolio ?

La convention prévoit 4 obligations que la collectivité doit intégrer dans son ou ses contrat(s) de reprise des JRM :

- Le respect de la sorte 1.11 pour les livraisons de JRM,
- La délivrance d'un certificat de recyclage conforme au modèle de la Convention,
- La possibilité pour EcoFolio de procéder à des contrôles, sur pièces et sur place, destinés à s'assurer du recyclage effectif des JRM de la sorte 1.11.
- L'utilisation des outils de traçabilité et de reporting fournis par EcoFolio.

Le délai prévu pour la modification, par avenant, du contrat de reprise est de **deux mois à compter de la signature de la Convention** d'adhésion entre EcoFolio et la collectivité.

Quels documents fournir ? A qui ?

Deux documents sont prévus (certificat de recyclage et tableau de reporting).

Ils sont impérativement établis sur le **périmètre de la collectivité signataire de la Convention**.

Ils servent de fondement au **contrôle** des déclarations effectuées par les collectivités. Ces documents sont à fournir dès que possible après la signature de la Convention.

- Le **certificat de recyclage**
 - A envoyer électroniquement, par le repreneur, **à la collectivité**.
 - Annuellement
 - Selon la forme prévue à l'annexe 2 de la Convention. Une version électronique est disponible auprès de la collectivité, des Fédérations ou organisations professionnelles (FEDEREC, FNADE, REVIPAP) et d'EcoFolio (info reprise@ecofolio.fr).
 - La collectivité tient ce certificat à la disposition d'EcoFolio.
- Le **tableau de reporting**
 - A envoyer électroniquement, par le repreneur, **à EcoFolio**.
 - Trimestriellement (dans les 2 mois qui suivent le trimestre sur lequel il porte). Il est envoyé à l'adresse info reprise@ecofolio.fr.
 - Selon la forme prévue à l'annexe 4 de la Convention. Une version électronique est disponible auprès de la collectivité, des Fédérations ou organisations professionnelles (FEDEREC, FNADE, REVIPAP) et d'EcoFolio (info reprise@ecofolio.fr).

Les documents spécimen sont joints en annexe.